

Montréal fait son cinéma
La ville vue de Côte-de-Liesse
Page B 8



Renégociation de l'ALENA
Les États-Unis dévoilent leurs objectifs
Page B 1



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 159

LE DEVOIR, LE MARDI 18 JUILLET 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



CIMETIÈRE MUSULMAN

La Meute actif dans le comité du non

ISABELLE PORTER
à Québec

Plusieurs membres du petit groupe d'opposants au projet de cimetière musulman à Saint-Apollinaire sont également membres du «clan» local du groupe identitaire La Meute, qui dit militer contre l'islam radical. Le porte-parole de La Meute ne s'en cache pas d'ailleurs. «Il y a certains des membres du comité [du non] qui sont membres de La Meute», a déclaré Sylvain Brouillette en entrevue au *Devoir*. Mais ce n'est pas une initiative de La Meute. On les a soutenus dans l'intérêt de l'exercice démocratique.» Créé en 2015 par des vétérans des Forces armées canadiennes, La Meute est un groupe identitaire qui dit vouloir combattre l'implantation de l'islam radical. Ses membres se défendent d'être xénophobes et d'appartenir à l'extrême droite et accusent les médias qui font ce genre d'association de faire de la désinformation. Cet enjeu a déjà fait l'objet d'un texte samedi dans le média Web Ricochet. Selon nos vérifications, au moins six des membres les plus actifs

VOIR PAGE A 8 : MEUTE

Lire aussi : Les musulmans doivent obtenir leur cimetière. L'éditorial de Robert Dutrisac. Page A 6

Un référendum au résultat serré a bloqué la voie dimanche à l'implantation d'un cimetière musulman dans la municipalité de Saint-Apollinaire, située à une trentaine de minutes de Québec.

COURSE À LA DIRECTION

Singh convaincu de partager les valeurs progressives du Québec

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire à Ottawa

Plusieurs néodémocrates québécois ont beau craindre les périls électoraux d'une élection de Jagmeet Singh à la tête de leur parti, leur collègue Hélène Laverdière n'y croit pas. La députée s'est rangée derrière Jagmeet Singh, qui se dit confiant en entrevue avec *Le Devoir* qu'il saura convaincre le Québec en démontrant que ses valeurs sont toutes aussi progressistes que celles des néodémocrates de la province.

La députée de Laurier—Sainte-Marie s'est rangée derrière Jagmeet Singh en disant avoir confiance, comme l'aspirant-chef, qu'ils sauront convaincre le Québec de lui emboîter le pas en démontrant que les valeurs de M. Singh sont toutes aussi progressistes que celles des néodémocrates de la province.

Le député et ancien chef adjoint du NPD en Ontario ne se formalise pas des inquiétudes partagées par d'anciens élus néodémocrates avec *Le Devoir* la semaine dernière.

L'ex-député Pierre Dionne Labelle et d'autres anciens collègues qui préféreraient garder

l'anonymat ont confié craindre que Jagmeet Singh ne représente un frein pour leur parti au Québec s'il est élu chef du NPD fédéral cet automne.

«C'est leur avis. Ils sont libres d'avoir leur avis», a réagi M. Singh, en entretien pour la première fois depuis ces échos à son endroit. Mais il affirme qu'il ne ressent pas ces réticences sur le terrain. «Mes valeurs sociodémocrates sont les mêmes valeurs progressistes que celles des Québécois», insiste-t-il en entrevue avec *Le Devoir*. Et j'ai confiance qu'on peut continuer de gagner des appuis au Québec.»

Jagmeet Singh dit compter de nombreux bénévoles dans la Belle Province. Et l'appui d'Hélène Laverdière à sa campagne, annoncé lundi, «montre qu'on a réussi à montrer notre respect, notre amour pour le français et le peuple québécois», plaide-t-il. M^{me} Laverdière reconnaît toutefois elle-même, dans le communiqué de presse annonçant sa décision, le malaise évoqué par certains anciens élus et stratèges.

«Le rapport qu'ont les Québécois avec la religion est complexe et très différent que celui qu'ont

VOIR PAGE A 8 : SINGH

AUJOURD'HUI



Monde · Venezuela. L'opposition appelle à la «grève générale massive». Page B 5

Actualités · Environnement. Bécancour: un coûteux héritage toxique. Page A 3



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

GAME OF THRONES

Quand l'hiver fait oublier l'été

Dimanche dernier, des millions de fidèles ont communiqué devant la télé

MANON DUMAIS

En 2016, HBO annonçait des cotes d'écoute farineuses pour la série culte inspirée des romans de George R.R. Martin, *Game of Thrones* (*Le trône de fer*). De fait, plus de vingt-cinq millions de spectateurs se retrouvaient devant le petit écran le dimanche soir pour suivre les péripéties épiques de Jon Snow (Kit Harington), Tyrion Lannister (Peter Dinklage) et Dayneris Targarien (Emilia Clarke) — les trois prétendants préférés au trône selon les «gonzillions» de théories circulant sur le Web.

Dimanche dernier, la popularité de la série ne s'est pas démentie puisque les sites de HBO et de la chaîne française OCS ont *crashé* lors de la diffusion du premier des sept épisodes de la septième, et



Les péripéties épiques de Jon Snow et autres prétendants au trône de fer tiennent en haleine des millions de téléspectateurs.

VOIR PAGE A 8 : HIVER

MAROC

Des antibiotiques dopés aux huiles essentielles

STÉPHANIE WENGER
à Fès

Des antibiotiques dopés aux huiles essentielles: après 30 ans de recherche, le Marocain Adnane Remmal, qui a reçu en juin le «prix du public» de l'Office européen des brevets, espère contribuer à la lutte contre le fléau mondial des germes résistants.

«À force de mal utiliser les antibiotiques, la résistance [des bactéries] se développe», explique à l'AFP le chef du laboratoire de biotechnologie de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, au centre du Maroc.

Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la résistance aux antibiotiques constitue une «des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale».

Pour la contourner, Adnane Remmal a imaginé une solution inspirée par la tradition marocaine d'utilisation médicinale des plantes.

Origan, thym, romarin: les plantes qui contiennent les composants les plus efficaces contre les microbes sont très répandues au Maroc, grâce au climat méditerranéen.

Le chercheur a ajouté aux antibiotiques des «molécules naturelles provenant d'huiles essentielles», créant un nouveau complexe moléculaire.

C'est «comme si on camouflait l'antibiotique» avec les molécules d'huiles essentielles, explique ce biologiste de 55 ans. La bactérie peine à le reconnaître et donc à développer un mécanisme résistant. «Elle redevient sensible à cet antibiotique.» Et «grâce à ce nouveau médicament, on peut traiter un patient qui a un germe résistant», explique-t-il.

Sa découverte a été brevetée en 2014 par l'Office européen des brevets. Les essais cliniques ont débuté en 2016 et des tests complémentaires sont en cours. Le biologiste, qui a signé un contrat avec un laboratoire pharmaceutique marocain, espère obtenir fin 2017 l'autorisation de mise sur le marché dans le royaume.

Laboratoire aux odeurs de romarin

L'aventure d'Adnane Remmal a commencé à la faculté des sciences de Fès, où il s'est lancé dans des études de biologie en 1980.

«Dans ma famille, il y avait beaucoup de respect pour les «savants», quelle que soit la discipline», se souvient le chercheur aux lunettes fines cerclées de métal. «J'ai aussi été marqué par mes cahiers d'écolier: sur la page de garde, on y voyait Louis Pasteur penché sur un microscope.»

Après un doctorat obtenu à Paris en pharmacologie moléculaire, Adnane Remmal revient dans la ville impériale marocaine où il supervise les travaux d'une vingtaine d'étudiants.

Dans son laboratoire, certains d'entre eux vêtus de blouses immaculées s'affairent au milieu des microscopes. Une jeune fille injecte une solution dans une orange pour empêcher les moisissures de se développer; un étudiant à la barbe bien taillée scrute des échantillons vieillissants de pommes de terre et d'oignons. Ici pas d'odeur de solvants ou de gaz: le laboratoire embaume le romarin, conséquence des manipulations réalisées à partir d'huiles essentielles d'herbes aromatiques.

«Grâce à ce nouveau médicament, on peut traiter un patient qui a un germe résistant»

Adnane Remmal

Grâce aux travaux effectués dans ce laboratoire, Adnane Remmal a remporté en 2015 un prix de la Fondation africaine pour l'innovation, après avoir mis au point des suppléments alimentaires pour bétail à base d'huiles essentielles.

Objectif: réduire le recours aux antibiotiques dans l'élevage intensif.

«L'origine de la résistance des bactéries vient principalement des animaux», décrypte le chercheur. «Les éleveurs ont découvert que s'ils donnaient des antibiotiques au bétail, les animaux grossissaient plus vite», souligne-t-il.

«Mais les bactéries résistantes sont transmises à l'homme par l'alimentation: donc si je voulais combattre la résistance chez l'homme, je devais trouver une solution de rechange à ces antibiotiques» pour l'animal, explique le chercheur.

Chercheur et producteur

Les entreprises sollicitées n'ayant pas voulu fabriquer ces additifs, le biologiste s'est lui-même lancé dans l'industrie.

Des vastes locaux de son usine dans les environs de Fès se dégagent des senteurs d'herbes aromatiques. Dans une cuve de 3000 litres d'huiles essentielles sont mélangés des composants solides naturels comme l'argile. Le résultat est une fine poudre beige qui sera ajoutée à la nourriture du bétail.

«Nous voulons remplacer les antibiotiques par des produits efficaces à base de substances naturelles, à moindre coût et qui ne présentent aucune toxicité pour le consommateur final», explique Mounia Okhouya, responsable de la recherche et du développement.

Abderrahmane Eytrib, gérant d'une ferme de la région, utilise ces produits depuis deux ans. «On donnait beaucoup d'antibiotiques les années précédentes», ce n'est plus le cas cette année, se réjouit-il.

Derrière lui, des taurillons suivent leurs mères en trotinant vers l'étable. En bruit de fond, les bêlements de dizaines de moutons. Les bêtes semblent en pleine forme, le poil dense et le pied agile.

«Pour les bovins, on note une augmentation de la production laitière. Pour les ovins, on a remarqué la qualité de la viande», insiste Abderrahmane Eytrib.

Adnane Remmal et son équipe ne comptent pas s'arrêter là. Des brevets sont en attente de publication pour d'autres produits à destination agricole: biopesticides, antifongiques, antiparasitaires. Les recherches continuent aussi pour la santé humaine.

Agence France-Presse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La promenade de 3,8 kilomètres passe notamment par la rue McTavish, qui a subi pour l'occasion une métamorphose d'envergure.

PROMENADE FLEUVE-MONTAGNE

Montréal en a pour son argent, dit la Ville

Réal Ménard a inauguré avec enthousiasme le parcours qui souligne le 375^e

JEANNE CORRIVEAU

À presque 50 millions de dollars, la promenade Fleuve-Montagne a peut-être coûté plus cher que prévu, mais les Montréalais en ont pour leur argent, a martelé lundi le responsable du développement durable au comité exécutif de l'administration Coderre, Réal Ménard.

«Je suis totalement mu par l'enthousiasme euphorique. Je suis convaincu que ça va devenir un point de référence, un incontournable», a déclaré avec détermination M. Ménard lors de l'inauguration officielle de la promenade de 3,8 kilomètres qui relie le fleuve Saint-Laurent au mont Royal, deux «icônes de Montréal». Du musée Pointe-à-Callière, lieu qui évoque la fondation de Montréal, les touristes sont invités à suivre un parcours qui longe notamment la rue McGill vers le nord, remonte la côte du Beaver Hall pour emprunter la rue Sainte-Catherine, l'avenue McGill College et la rue McTavish jusqu'au pied du mont Royal.

Plusieurs attraits ou lieux significatifs de l'histoire de Montréal ponctuent le parcours et des activités d'animation, des expositions en plein

air et des performances musicales sont prévues au cours des prochains mois.

Du mobilier et des fleurs

Piétonne depuis plus de cinq ans, la rue McTavish a subi une métamorphose importante. La chaussée a été couverte de pavés, et du mobilier ainsi que des bacs à fleurs ont été ajoutés de part et d'autre. L'avenue McGill College a pour sa part été rendue plus conviviale avec l'installation de mobilier et des plantations de fines herbes. Un segment de trottoir du côté nord de la rue Sherbrooke a aussi été élargi et fleuri.

Mais les interventions au sud de la rue Sainte-Catherine sont beaucoup plus discrètes. Pour guider le marcheur, des bornes et des éléments de signalisation ont été installés à intervalle régulier, et du marquage sur la chaussée indique au promeneur le chemin à suivre. Mais ces éléments signalétiques tendent à se perdre dans le paysage encombré du centre-ville.

Réal Ménard a soutenu que les rues au sud de Sainte-Catherine ne permettaient pas des aménagements élaborés. «Il fallait relever le défi de partir du Vieux-Montréal jusqu'au mont Royal dans un contexte

où il y a un centre-ville et des infrastructures vieillissantes», a-t-il dit.

Une économie

Réal Ménard a toutefois affirmé que le projet, qui constitue un legs du 375^e anniversaire de Montréal, a coûté 49,7 millions et non 55 millions, comme véhiculé au cours des derniers jours. Ce montant provenait pourtant d'un document récent émanant de la Ville, et il correspond aux prévisions estimées par la Ville il y a un an. M. Ménard a attribué ces informations à «certains esprits mal informés». Rappelons que, lorsque le projet avait été annoncé en février 2015, son coût avait été estimé 42,4 millions avant que les prévisions ait été revues à la hausse à 55 millions.

«Je pense qu'aujourd'hui, les Montréalais sont fiers et qu'ils en ont pour leur argent», a assuré Réal Ménard, qui préférerait insister sur l'économie de 5 millions réalisée. Cette baisse de coût est attribuable au fait que la Ville n'a pas eu à piger dans le budget destiné aux dépenses imprévues et que les montants pour les pavés et l'asphalte ont été inférieurs à ceux qu'on avait anticipés.

La Ville a cependant dû composer avec des mauvaises surprises. Les travaux du collecteur situé sous la rue Sherbrooke ont notamment été deux fois plus importants que prévu.

Précisons que les travaux d'infrastructures souterraines et de chaussée ont accaparé 46% du budget, contre 54% pour le mobilier, les plantations, la reconstruction de trottoirs et l'installation de pavés.

Le facteur «wow!»

Mais l'opposition à l'hôtel de ville n'en démont pas. La promenade Fleuve-Montagne telle que conçue est «ultrabon», estime le maire du Plateau-Mont-Royal, Luc Ferrandez. «On est dans le minéral. On a fait une rue magnifiée avec de beaux carrés d'arbres. Mais est-ce que ça va convaincre les gens de venir? Est-ce qu'il y a le facteur «wow!» qu'on attend d'un investissement de cette taille-là? Non. Quelle occasion ratée!»

Selon lui, la Ville aurait pu verdier bien davantage la promenade. «Sans dire qu'il faut piétonner tout le parcours, il faudrait au moins qu'on sente qu'il y a un «chemin Fleuve-Montagne».

Le Devoir

PROJET CLEMENZA

La Couronne demande l'arrêt des procédures pour les onze derniers accusés

La Couronne a finalement demandé l'arrêt des procédures pour les onze derniers accusés dans le cadre d'une vaste opération policière menée contre la mafia — mais ce n'est pas à cause de l'arrêt Jordan.

Le procureur André Albert Morin, du Service des poursuites pénales du Canada, a expliqué lundi que la Couronne avait demandé au tribunal ce nouvel arrêt des procédures, après consultations avec les enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui avaient mené cette importante opération policière baptisée «Clemenza».

La technique en cause

La Couronne a conclu qu'il

lui serait impossible de répondre aux questions très précises de la défense concernant les techniques policières d'interception de messages électroniques. Plutôt que de dévoiler ses méthodes d'enquête, la GRC a préféré laisser tomber les dossiers.

Lors de la première vague d'arrestations dans cette affaire, la GRC s'était vantée d'avoir réussi à mettre la main, entre 2010 et 2012, sur plus d'un million de textos échangés sur des téléphones BlackBerry et pourtant protégés par des numéros d'identification personnels.

Déjà en mars dernier, la Couronne avait demandé au tribunal l'arrêt des procédures

36

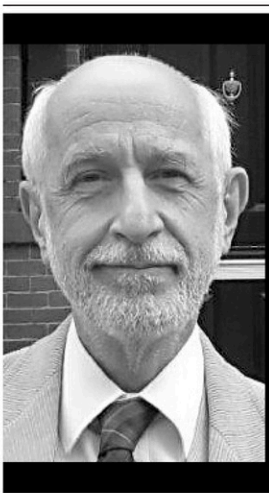
autres personnes arrêtées ont vu les procédures à leur endroit arrêtées

pour 36 autres personnes arrêtées dans le cadre du projet Clemenza, la plus vaste opération menée par la GRC contre la mafia depuis l'opération Colisée, qui avait ébranlé le clan Rizzuto en 2006.

Au cours d'une série de perquisitions menées entre 2014 et 2016, le projet Clemenza avait permis l'arresta-

tion de dizaines de personnes. Les suspects faisaient face à une kyrielle de chefs d'accusation, notamment production, importation et trafic de drogue, incendie criminel et enlèvement.

«Il y a eu des rondes de divulgations qui ont été faites, [mais] la défense a demandé certains aspects plus pointus, plus techniques, et après avoir analysé le tout, notamment avec [la GRC], on n'était pas en mesure de répondre aux questions posées par la défense», a expliqué le procureur Morin, lundi, à sa sortie de la salle d'audience, au palais de justice de Montréal.

Avec Cogeco Nouvelles
La Presse canadienne

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

ENVIRONNEMENT

Bécancour: un coûteux héritage toxique

Québec devra assumer les coûts de décontamination d'un dépotier privé de produits dangereux

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministère de l'Environnement sait depuis plus de 12 ans qu'un important site contaminé situé à Bécancour pollue les sols et les eaux souterraines, révèle un rapport commandé par le ministre David Heurtel. Mais le gouvernement n'a pas de plan pour venir à bout de cet héritage toxique, qui devrait coûter des dizaines de millions de dollars à l'État québécois.

Le site en question a servi à l'enfouissement de matières dangereuses de 1986 à 2003. Selon les données officielles, pas moins de 360 000 tonnes de résidus de production d'aluminium y ont été enfouies au fil des ans par l'ancien propriétaire du site, Recyclage d'Aluminium Québec.

Même si le problème de contamination remonte à plusieurs années, la situation n'a

été connue publiquement qu'à la suite de révélations dans les médias, à l'automne 2016.

Le ministre Heurtel a alors dit qu'il ignorait l'existence de ce site, avant de confier un mandat d'enquête administrative sur la «gestion» du dossier par la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Contamination connue

Le rapport, daté de mai 2017, a finalement été rendu public vendredi après-midi.

Ce document démontre que le problème de propagation de la contamination était connu avant même la fermeture du site, en 2003. Et au début de 2005, un consultant embauché par l'entreprise confirmait au ministère de l'Environnement que la contamination atteignait la nappe souterraine.

Les résultats d'une étude hydrogéologique commandée par Québec en 2012 indiquent même que «la contamination des eaux souterraines s'est propagée sur une distance d'environ 700 mètres du lieu de dépôt, et qu'une certaine stabilisation semble s'installer», note le rapport.

Ce site a pourtant été inscrit au répertoire des terrains contaminés seulement en 2013, soit neuf ans après que le gouvernement eut été mis au fait du «problème de contamination», précise le rapport. Entre-temps, le ministère a eu «de nombreux échanges» avec le propriétaire, lui demandant de «faire cesser le rejet de contaminants».

Toutes les démarches se sont avérées vaines.

Néanmoins, aucune action en justice n'a été entreprise contre les responsables de cette contamination, inscrite

« Une meilleure idée des coûts réels pourra être avancée à la suite des tests et études à réaliser »

Cabinet du ministre David Heurtel

au «passif environnemental du gouvernement» depuis maintenant 2008.

«La probabilité que le ministère devienne responsable de la réhabilitation de ce terrain est considérée comme élevée, soit à plus de 70%», soulignent les auteurs du rapport.

«Étant donné l'ampleur des coûts des travaux pour faire régler les problématiques environnementales du site, le ministère est d'avis que ni Recyclage d'Aluminium Québec ni les propriétaires subséquents n'ont la capacité financière

pour régler la problématique environnementale.»

Aucun plan

Il n'existe toutefois aucun plan de décontamination ni aucune évaluation des coûts des travaux à venir. «Au moment de nos travaux, le ministère évaluait toujours la situation dans le but d'identifier une solution pour régler la problématique environnementale du site contaminé de Bécancour», peut-on lire dans le rapport publié vendredi.

Pour le moment, les coûts sont estimés entre 40 et

80 millions, selon les informations disponibles. Mais pour avoir l'heure juste, il faudra attendre les résultats de l'«étude de faisabilité» commandée par le gouvernement en octobre 2016, afin d'évaluer l'option d'extraire les matières dangereuses du site.

Au cabinet du ministre David Heurtel, on précise que «le site est sous contrôle, mais la solution finale à mettre en place dépendra du résultat des études réalisées. La problématique du site est complexe de par la nature des matériaux enfouis ainsi que du milieu dans lequel ils se trouvent».

Quant aux coûts des travaux à venir, ils sont «très variables en fonction de l'option qui sera considérée. Une meilleure idée des coûts réels pourra être avancée à la suite des tests et études à réaliser».

Le Devoir

Le chemin vers le repos éternel

Au-delà du référendum, regard sur les rites funéraires de la communauté musulmane

MARIE-LISE ROUSSEAU

Le référendum sur le projet de cimetière musulman qui a eu lieu à Saint-Apollinaire dimanche a fait couler beaucoup d'encre. Au-delà de cet événement qui a suscité bien des débats au Québec, *Le Devoir* a voulu en savoir plus sur les particularités des rites funéraires musulmans.

Le cas de cette communauté de quelque 300 000 âmes au Québec est unique, selon Yannick Boucher, chargé de cours au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, qui termine un doctorat sur les rites funéraires musulmans au Québec.

«Il y a déjà une certaine diversité de cimetières dans la province. Il y a des cimetières juifs, catholiques, protestants... Il n'y a que ce cas précis de cimetière musulman qui dérange», affirme celui qui s'était prononcé publiquement pour le projet de Saint-Apollinaire.

Qu'est-ce qu'un cimetière musulman, au fait? Il y en a deux sortes au Québec. Un seul cimetière de type confessionnel existe ici, il s'agit du Centre islamique de Laval. Les carrés musulmans constituent le deuxième type de sépulture. Il s'agit de portions de cimetières déjà existants qui sont louées à la communauté.

«Les carrés musulmans sont comme une division à l'intérieur d'une entreprise funéraire, avec leurs propres locaux, leurs propres cercueils, leurs propres lincoils», explique M. Boucher.

Le projet de Saint-Apollinaire est confessionnel, puisque le Centre culturel islamique de Québec en aurait été le propriétaire. Selon M. Boucher, la communauté musulmane est divisée quant au modèle de cimetière qu'elle souhaite développer.

La présidente et fondatrice de l'Association de la sépulture musulmane du Québec, Hadjira Belkacem, milite pour le développement des carrés musulmans. «On ne veut pas que les mosquées se chargent des cimetières, parce que ceux-ci seraient alors entièrement réservés aux membres de ces congré-

gations et non à l'ensemble de la communauté», explique-t-elle.

Dans tous les cas, les musulmans du Québec sont dans l'obligation de respecter les lois qui encadrent les pratiques funéraires, même si elles entrent en contradiction avec deux de leurs traditions.

En effet, selon les rites musulmans, le corps doit être enterré à même le sol, orienté vers la Mecque, après avoir été lavé et enveloppé dans un lincoil. «On ne peut pas enterrer un corps sans cercueil au Québec, c'est illégal», note l'anthropologue.

Par ailleurs, «on ne peut pas faire embaumer les corps dans la tradition musulmane», explique-t-il. Or, la loi québécoise stipule qu'il faut embaumer un corps au plus tard 18 heures après le décès, question de santé publique.

De plus en plus d'inhumation

Alors qu'environ les deux tiers de la communauté musulmane rapatrient leurs morts dans leur pays d'origine, de plus en plus de musulmans optent pour l'inhumation, constate M. Boucher. «Je le vois sur le terrain», affirme-t-il.

Pourquoi donc? Aux yeux de l'expert, il s'agit d'une question d'intégration. Les familles qui se sont installées au Québec ces dernières années choisissent de plus en plus souvent d'y enterrer leurs morts, car leurs enfants et leurs petits-enfants ont leur vie ici. «L'image est forte: je donne mon corps à la terre du Québec pour que mes enfants s'y enracinent et s'y intègrent», illustre M. Boucher.

La distance qui sépare les défunts et leur pays d'origine entre aussi en ligne de compte. Selon le poids de la dépouille et sa destination, cette option peut coûter jusqu'à 15 000\$, estime l'anthropologue.

Cette tendance à l'inhumation crée un besoin d'espace pour enterrer les corps des pratiquants au Québec, souligne M^{me} Belkacem, qui souhaiterait ouvrir un carré musulman dans chaque région du Québec.

Le Devoir

Les lieux de sépulture musulmans

Le Cimetière islamique de Laval, qui est divisé en deux sections, une chiite et l'autre sunnite, chacune propriété d'une mosquée différente. Il s'agit du seul cimetière confessionnel musulman au Québec.

Carré musulman du Cimetière Magnos Poirier, à Laval

Carré musulman du Cimetière Les Jardins Québec,

à Saint-Augustin-de-Desmaures, près de Québec

Carré musulman du Cimetière Jardin Urgel Bourgie,

à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud de Montréal

Carré musulman des Jardins commémoratifs,

à Dollard-des-Ormeaux, dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal



Le chef Perry Bellegarde, accompagné des chefs Clément Chartier et Natan Obed (absent de la photo), a réclamé des sièges en bonne et due forme au Conseil de la fédération pour les trois principales organisations autochtones au pays.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

Pas de siège pour les Premières Nations

Le Québec désapprouve la politique d'affirmation des autochtones

MARCO BÉLAIR-CIRINO à Edmonton

La demande des principales organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis d'être reconnus comme des «gouvernements» se heurte à de profondes réticences de la part des provinces, à commencer par celles du Québec.

«Grâce à la Convention de la baie James, je pense qu'on peut parler d'un gouvernement cri au Québec: il y a une commission scolaire, une région de la santé, il y a le grand conseil des cris... Les pouvoirs de tout le monde sont bien définis», a expliqué le ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley.

«Quand on parle d'autres groupes, c'est moins évident au Québec», a-t-il ajouté.

Chose certaine, le gouvernement du Québec ne fera pas siens les 10 «Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones» dévoilés il y a quelques jours par Ottawa — «sans [avoir préalablement tenu] des consultations avec les autochtones et les gouvernements des provinces et des territoires», a fait remarquer M. Kelley.

Le gouvernement Trudeau souhaite opérer «la réconciliation avec les peuples autochtones au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les

Inuits, axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat».

Refus de participer

Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Perry Bellegarde, le président d'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), Natan Obed, et le président du Ralliement national des Métis (RNM), Clément Chartier, ont exhorté les 13 provinces et territoires à eux aussi nouer une véritable relation non seulement «de gouvernement à gouvernement» avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, à l'instar de celle prenant forme entre le gouvernement canadien d'une part et l'APN, l'ITK et le RNM d'autre part.

Dans cet esprit, les dirigeants des trois principales organisations autochtones refusent de participer à la rencontre annuelle des premiers ministres et des dirigeants autochtones nationaux organisés en marge du Conseil de la fédération aussi longtemps qu'ils n'obtiendront pas le statut de membre en règle de ce club. Ils brillèrent ainsi par leur absence à Edmonton lundi.

Les 634 Premières Nations à travers le Canada refusent d'être «tenues à l'écart» plus longtemps des cercles de discussions et de décisions, a soutenu M. Bellegarde. «Nous [demandons] le respect dû aux nations autochtones, aux gouvernements autochtones.»

Qui est cet homme?

Tous les premiers ministres des provinces étaient présents à la rencontre hormis celle de la Colombie-Britannique, Christy Clark — qui s'appretait à céder le pouvoir à John Horgan — et celui du Québec, Philippe Couillard en raison d'un «conflit d'horaire». Pourtant, aucun événement n'apparaissait à l'agenda du premier ministre. «Qui est cet homme qui représente le Québec?» a demandé une journaliste au *Devoir*. Il s'agissait du ministre Geoffrey Kelley.

Seules les porte-parole de

deux des cinq groupes invités — le Congrès des peuples autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada qui n'ont pas la prétention de parler au nom d'une nation ou encore d'un gouvernement — n'avaient pas fait faux bond à l'hôte de la rencontre, Rachel Notley.

ALENA

Le Conseil de la fédération se réunit deux fois par année afin d'affronter des grands enjeux pancanadiens. Au programme, mardi et mercredi, figurent notamment l'ébauche d'une stratégie en vue de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la commercialisation du cannabis, ainsi que la présentation de la *Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes*.

En effet, le chef du gouvernement québécois, Philippe Couillard, présentera les grandes lignes de sa *Politique* à ses homologues provin-

ciaux et territoriaux à l'occasion d'un déjeuner mardi.

«Il va leur expliquer qu'il s'agit d'une politique de rapprochement qui vise à ce qu'on ait une meilleure compréhension [de la nation québécoise. Celle-ci se traduira] par des retombées, des avantages dans toutes les matières: économiques, sociales...», a fait valoir le ministre Jean-Marc Fournier lundi soir.

Des négociations constitutionnelles pourraient toutefois être entreprises, mais seulement «une fois» que «les solidarités» auront pris le dessus sur «les solitudes», a ajouté le maître d'œuvre du «réinvestissement du Québec sur la scène canadienne».

Le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, n'y est pas opposé tant que le Québec accepte de revoir la formule de péréquation du Canada, afin notamment de tenir compte des bas tarifs d'Hydro-Québec.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :

Appel d'offres : VMP-17-034 – Services professionnels pour la mise à niveau de la Place Émilie-Gamelin

Date d'ouverture : 22 août 2017

Dépôt de garantie : Aucun

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 juillet 2017 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Renseignements : Domenico Zambito – vm-appeldoffres@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 18 juillet 2017

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

IBDO

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 102 (4)

No Cour.: 705-11-010904-176
No Ottawa.: 41-2269842

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

3074757 Canada Inc.
corporation constituée ayant son siège social au 1180, rue Lévis, bureau 2, Terrebonne (Québec) J6W 5S6.

AVIS est, par les présentes donné que la faillite de 3074757 Canada Inc. est survenue le 6 juillet 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27^e jour de juillet 2017 à 10 h 00, au bureau du syndic BDO Canada Limitée au 1000, de la Gauchetière ouest, bureau 200, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Fait à Montréal, ce 10^e jour de juillet 2017

BDO Canada Limitée
Ronald P. Gagnon,
LL.B., CRP, SAI
1000, de la Gauchetière ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H3B 4W5
Tél.: 514-934-7810

Avis public

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant le zonage de la place du 375^e et le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) concernant la délégation de pouvoirs pour des projets situés dans le secteur cité de la logistique (RCA17-27003).

Le 12 juillet 2017, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 18^e JOUR DE JUILLET 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,
Monsieur Magella Rioux

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5915

Descriptif : Travaux de transformation majeure Auditorium de Verdun et aréna Denis-Savard (3234)

L'ouverture des soumissions prévue pour le mercredi 19 juillet 2017 est reportée au lundi 14 août 2017, à 10h30, au Service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Service de la gestion et de la transaction immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 10 h 30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5913

Descriptif : Contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre traitement des matières organiques par compostage – Arrondissement Saint-Laurent

Date d'ouverture : 13 décembre 2017

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 juillet 2017

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire, mais non supervisée pour le site et obligatoire et supervisée pour le bâtiment.

Les visites du bâtiment seront du 14 au 18 août, du 11 au 15 septembre, du 16 au 20 octobre et du 13 au 17 novembre 2017, entre 8h à 11h30 et 13h à 16h30. La date limite de prise de rendez-vous est le 6 novembre 2017 – 10h.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 24 avril 2017, a adopté les règlements suivants :

17-043 Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au Forum des équipements culturels

17-049 Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures

17-052 Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

17-053 Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs

AVIS est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 12 juin 2017, a adopté le règlement suivant :

17-070 Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 17-043, 17-049 et 17-053 le 11 juillet 2017 et approuvé les règlements 17-052 et 17-070 le 12 juillet 2017. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16243

Acquisition de contrats de support et d'entretien pour les équipements de télécommunication

L'ouverture des soumissions prévue pour le 13 juillet 2017 est reportée au 24 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES
DEV-CP17-022

SHDM

Réfection majeure d'un sous-sol et autres travaux connexes dans l'immeuble sis au 5722- 5724, rue Mountain Sights

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du mardi 18 juillet 2017 sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse approvisionnement@shdm.org

Avis public

Montréal

ERRATUM

AVIS est donné qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru le 20 juin 2017 relativement au second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin de consolider et de renforcer le pôle commercial et d'emplois Angus/Maisonneuve et d'autoriser l'installation de bâtiments temporaires sous certaines conditions. Le numéro du projet de règlement aurait dû se lire **01-279-49** au lieu de **01-279-42**.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Ruest

Avis public

Montréal

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT – ANNULATION DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

AVIS est donné par les présentes que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2017, une résolution visant à annuler la séance ordinaire du 2 octobre 2017, qui devait avoir lieu à 19 h dans la salle Jean-Drapeau, située au 2^e étage du 5650, rue D'Iberville en la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Ruest

Avis public

Montréal

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 4 juillet 2017, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-045, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe, en vertu du Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 2).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-046, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-047, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-048, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon les parcours, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-049, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-050, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans son annexe, en vertu du Règlement sur la propriété et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-051, autorisant « Jack's Soda », à titre de participant dans le cadre de l'événement « Vélos gourmands », à vendre de la nourriture et des boissons non-alcoolisées sur le domaine public, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-052, modifiant les articles des ordonnances numéros 2007-26-185, 2008-26-194, 2013-26-122, 2013-26-244 et 2015-26-198 référant à la date de validité des vignettes de stationnement réservé et d'émission des vignettes de type SRRR, institutionnel, autopartage et flotte corporative, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-053, relative au déplacement de deux zones de stationnement réservées pour les taxis situées sur l'avenue Louis-Hébert et sur la rue Chabot, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2017-26-054, interdisant la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans deux ruelles localisées dans l'arrondissement, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Ruest

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que, suite au décès de Francine SIMARD, en son vivant domiciliée au 1902-3225 boulevard Gouin Est, Montréal, Québec, survenu le 1^{er} février 2017, un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, le 14 juillet 2017, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Michèle VALLEE, notaire, au 2665, rue Beaubien Est, Montréal, Québec, HY 1G8. Donné ce 14 juillet 2017.

Vincent DESSALLES, liquidateur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS est donné à MIGUEL ANGEL URBINA DEL TORO de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Longueuil situé au 1111 Jacques-Cartier Est, Longueuil, Qc. afin de recevoir l'avis d'exécution, la Déclaration sous serment et le Procès-verbal de saisie avant jugement qui y ont été laissés à votre attention dans le numéro de cause 505-22-025975-170. Le présent avis est publié à la demande de François Guay, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier les procédures ci-haut mentionnées. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Laval, le 14 juillet 2017
Sylvain Brouillard,
huissier de justice

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du **mardi** : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avis.ave@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 17-16162

Services professionnels en ingénierie et en architecte pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 juillet 2017 est reportée au 24 juillet 2017 à 10 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres public

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2017-013

Rénénagement du parc Pierre-Bernard

Date d'ouverture : Le jeudi 17 août 2017 à 14 h.

Renseignements : Monsieur Pierre Bilodeau, architecte paysagiste au 514 872-5415

Dépôt de garantie de soumission : 10 % de la valeur de la soumission.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 juillet 2017.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

FAIT À MONTRÉAL, CE 18^e JOUR DE JUILLET 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,
Monsieur Magella Rioux

Appel d'offres public

Montréal

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h, à la date ci-dessous, à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 2017-013

Rénénagement du parc Pierre-Bernard

Date d'ouverture : Le jeudi 17 août 2017 à 14 h.

Renseignements : Monsieur Pierre Bilodeau, architecte paysagiste au 514 872-5415

Dépôt de garantie de soumission : 10 % de la valeur de la soumission.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin.

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 18 juillet 2017.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

FAIT À MONTRÉAL, CE 18^e JOUR DE JUILLET 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,
Monsieur Magella Rioux

Besoin d'information ?
Besoin de support ?

Allergique ?
Pas de panique !

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télé. : (514) 990-2575
www.aqaa.qc.ca

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS est donné à :

nom et dernière adresse connue

<p>Tony Almonte: 4235 Marquette, Montréal, Qc, H2J 3W8</p> <p>Caroline Bélançon: 6955 1^{er} Avenue, Montréal, Qc, H2A 2S8</p> <p>9214-9004 Québec inc.: 5100 Gastan-Boucher, St-Hubert, Qc, J3Y 7R8</p> <p>Francesca Jiribachian: 101-2023 Papineau, Montréal, Qc, H2C 4J5</p> <p>André Boudreau: 101 Ch. De Chambly # 4, Marieville, Qc, J3M 1N9</p> <p>Edline Bechtel Chems: 3510 de Soubirous, Montréal, Qc, H2X 1C2</p> <p>1-800-Construction inc.: 3450 boul. Thimmins, St-Laurent, Qc, H4R 1V6</p> <p>Marjolaine Deneault: 3230 De Verdun, Montréal, Qc, H4G 1K1</p> <p>Rénovation Groupe-Multi O.M.C.: 1099 av. Shorecrest, Laval, Qc, H7W 1R4</p> <p>Rénovation Groupe-Multi O.M.C.: 1291 St-Jean Baptiste, Val-David, Qc, J0T 2N0</p> <p>9296-1085 Québec inc.: 109-5900 Armstrong, Côte-Saint-Luc, Qc, H4W 2Z5</p> <p>Larry Randolph: 109-5900 Armstrong, Côte-Saint-Luc, Qc, H4W 2Z5</p> <p>Emmanuel Saint-Fleur: 7687 boul. LaSalle, Qc, H8P 1Y4</p> <p>Wilhelmine Saint-Fleur: 134 av. Alpin, LaSalle, Qc, H8P 2E1</p> <p>Jardin de Rue: 5639 Chabot, Montréal, Qc, H2G 2S5</p> <p>Laurent Richer: 5639 Chabot, Montréal, Qc, H2G 2S5</p> <p>John Schweitzer: 300-5845 Côte-des-Neiges, Montréal, Qc, H3S 1Z4</p> <p>Roger Nahhou: 352 Deguire, Montréal, Qc, H4N 1P6</p> <p>Maxime Bernache-Soucy: 5771 Dejumonville, Montréal, Qc, H1M 1P8</p> <p>Laurence Bouchard: 2693 Prévert, Longueuil, Qc, J4L 1T8</p> <p>Bibliomondo inc.: Coach-In: 5695 Papineau, Montréal, Qc, H2E 2H1</p>	<p>numéro de dossier</p> <p>500-32-701572-176</p> <p>500-32-701680-177</p> <p>500-32-156218-176</p> <p>500-32-701619-175</p> <p>500-32-156395-172</p> <p>500-32-702075-179</p> <p>500-32-156083-174</p> <p>500-32-701583-173</p> <p>500-32-701594-170</p> <p>500-32-701535-173</p> <p>500-32-701472-179</p> <p>500-32-701472-179</p> <p>500-32-156397-178</p> <p>500-32-156397-178</p> <p>500-32-156225-171</p> <p>500-32-156225-171</p> <p>500-32-701869-176</p> <p>500-32-701620-173</p> <p>500-32-701930-176</p> <p>500-32-700672-175</p> <p>500-32-155465-174</p>
---	---

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Montréal situé au 1 Notre-Dame Est # 1.04, Montréal, Qc, H2Y 1B6, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 14 juillet 2017 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 14 juillet 2017

Marioara Albastroiu
Greffière de la Cour du Québec

Avis public

Montréal

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 192 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1^{er} avis

AVIS est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a approuvé la description des immeubles suivants, lesquels forment des rues, ruelles, voies ou places, afin d'en devenir propriétaire en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal :

- les lots 1 513 163 et 1 513 196 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues Maplewood, Gorman et Springgrove et le boulevard du Mont-Royal, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896059 – 1er juin 2017)
- les lots 1 513 082 et 1 553 300 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Hutchison, les avenues Van Horne et Durocher et la compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896060 – 2 juin 2017)
- les lots 1 884 638, 1 884 748, 1 884 779, 1 885 544 et 2 316 437 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues de Rouen, Cartier et Sherbrooke Est et l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA176896062 – 6 juin 2017)
- les lots 1 512 921, 1 512 927, 1 513 165 et 1 513 167 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par la rue Hutchison, le boulevard Saint-Joseph Ouest et les avenues Querbes et Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896063 – 7 juin 2017)
- les lots 1 354 993, 1 355 020, 1 355 041, 1 512 937, 1 512 941, 1 512 942, 1 512 945, 1 553 358 et 1 553 369 du cadastre du Québec, faisant partie des avenues Wiseman, Van Horne et Saint-Viateur, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896064 – 7 juin 2017)
- les lots 1 355 026, 1 512 877 et 1 512 932 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Rockland, situés entre les chemins Bates et de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896065 – 8 juin 2017)
- les lots 1 355 047 et 1 355 049 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les avenues Stuart, Van Horne et Ducharme et le boulevard Dollard, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896066 – 9 juin 2017)
- le lot 1 354 996 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Van Horne, est compris entre les avenues Rockland et de Vimy, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896067 – 12 juin 2017)
- le lot 1 512 870 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Dunlop, situé entre l'avenue Lajoie et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896068 – 12 juin 2017)
- les lots 1 884 476, 1 885 540, 2 317 107 et 2 317 114 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues de Bordeaux, Gauthier, Cartier et Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896069 – 12 juin 2017)
- les lots 1 884 589, 1 884 600, 1 884 603, 1 884 646, 1 884 670, 1 885 204, 2 317 125, 2 317 126 et 3 204 382 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Sherbrooke Est, Cartier et Gauthier et l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896070 – 12 juin 2017)
- les lots 1 354 950, 1 512 949 et 1 512 950 du cadastre du Québec, faisant partie du chemin de la Forêt et du boulevard du Mont-Royal, dans l'arrondissement d'Outremont (DA176896058 – 20 juin 2017)
- les lots 3 364 620, 3 364 621 du cadastre du Québec et deux parties du lot 5 960 224 du cadastre du Québec, d'une superficie de 293,6 m², situés dans le quadrilatère délimité par les rues Darling, Hochelaga, Saint-Germain et Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (DA176896072 – 27 juin 2017)
- les lots 2 162 424 et 2 162 427 du cadastre du Québec, faisant partie de la rue Labrecque et de la ruelle Mercure, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA172551010 – 29 juin 2017)
- les lots 1 884 468, 1 884 618, 1 884 649, 1 884 660 et 1 885 554 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Bousquet et Saint-André et les avenues du Parc-La Fontaine et Duluth Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896074 – 30 juin 2017)
- les lots 1 514 310 et 1 514 356 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Peel, Sainte-Catherine Ouest et de la Montagne et l'avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie (DA172551011 – 30 juin 2017)
- le lot 1 711 000 du cadastre du Québec, situé dans le quadrilatère délimité par la rue Jerry Est, la 2^e Avenue, la 6^e Avenue et le boulevard Crémazie Est, dans l'arrondissement de Villersay-Saint-Michel-Parc-Extension (DA176896071 – 30 juin 2017)
- les lots 1 885 111 et 1 885 112 du cadastre du Québec, situés dans le quadrilatère délimité par les rues Sherbrooke Est, Saint-André et Cherrier et l'avenue Du Parc-La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (DA176896073 – 30 juin 2017)

Les propriétaires des immeubles expropriés en vertu de l'article 192 peuvent réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande des propriétaires ou de la Ville, et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Cet avis est le premier de trois que la Ville est tenue de publier.

Fait à Montréal, le 18 juillet 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

ACTUALITÉS

RÉFUGIÉS

Ottawa n'entend pas accélérer le traitement des dossiers des protecteurs d'Edward Snowden

AMÉLI PINEDA

Le ministre de l'Immigration, Ahmed Hus- sen, n'entend pas accélérer le traitement des demandes d'asile des familles qui avaient hébergé à Hong Kong, en Chine, le lanceur d'alerte Edward Snowden, tandis que leurs avocats se tourneront mardi vers la Cour fédérale pour obliger Ottawa à agir dans leur dossier.

« Sans intervention rapide, Ottawa va contribuer à condamner à mort un groupe de bienfaiteurs », soutient l'un des avocats du groupe, M^e Marc-André Séguin.

En 2013, trois familles de réfugiés avaient caché pendant deux semaines Edward Snowden, cet ancien employé de la National Security Agency (NSA) devenu lanceur d'alerte en dévoilant les détails de programmes de surveillance américains et britanniques.

Depuis un an, la situation des quatre réfugiés et de leurs trois enfants s'est détériorée, et depuis la dernière semaine, elle « empire d'heure en heure », dit M^e Séguin.

Les bienfaiteurs, originaires du Sri Lanka et des Philippines, se sont retrouvés sous les projecteurs à l'automne dernier lorsque leur rôle dans la fuite de M. Snowden a été dévoilé dans

le film hollywoodien du réalisateur Oliver Stone.

« Ce sont des personnes qui ont été persécutées dans leur pays et qui risquent leur vie si elles y étaient déportées. On parle de gens qui ont été torturés, même violés », indique M^e Séguin.

Leur demande d'asile à Hong Kong a récemment été rejetée et, depuis, ils se sont tournés vers le Canada. Le groupe veut forcer la main du gouvernement fédéral pour que leur demande, déposée depuis janvier dernier, soit traitée avant le 1^{er} août.

« Leur sécurité et leur vie sont menacées. On leur a annoncé la semaine dernière qu'ils doivent se présenter dans un centre de détention au début du mois d'août, ce qui laisse entendre qu'ils pourraient faire face à une éventuelle expulsion vers leur pays d'origine », mentionne M^e Séguin. L'avocat souligne que l'immigration de ces trois familles n'engendrerait pas de coûts pour l'État, puisqu'ils seraient parrainés par l'organisme à but non lucratif For the Refugees.

Les protecteurs de Snowden aimeraient vivre à Montréal dans le quartier Côte-des-Neiges, indique M^e Séguin.

La semaine dernière, une mise en demeure a été envoyée au ministre Hus- sen.

Dans le document, on soutient que le ministre de l'Immigration avait reconnu l'urgence de la situation et leur avait promis, en mai dernier, que leurs demandes seraient traitées de « façon expéditive ».

Toutefois, le 7 juillet dernier, les avocats ont reçu une lettre qui confirmait que les dossiers seraient analysés selon les délais habituels, qui s'élevaient à 52 mois.

« Il s'agit d'une situation exceptionnelle de laquelle il faut tenir compte. Parmi ces réfugiés, il y a deux petites filles de 5 ans et un petit garçon de 13 mois », dit M^e Séguin.

Le cabinet du ministre Hus- sen confirme être au fait du dossier, mais nie tout engagement envers ces réfugiés surnommés les « anges gardiens » de Snowden.

« Le ministre n'a pris aucun engagement pour accélérer le traitement de cette demande », indique Hursh Jaswal, adjoint au bu-

reau du ministre Hus- sen.

« Nous ne pouvons pas en discuter davantage en raison des lois sur la protection des renseignements personnels », souligne-t-il.

M. Jaswal mentionne toutefois que la demande sera évaluée comme tous les autres cas, soit « selon le bien-fondé du dossier et de manière équitable ».

Le dernier espoir pour les bienfaiteurs est que la Cour fédérale accepte la requête en mandamus qui sera déposée mardi.

« C'est une procédure exceptionnelle, c'est comme une injonction envers le gouvernement », explique M^e Séguin.

« Si Ottawa ne peut pas traiter leurs demandes d'ici le 1^{er} août, ils peuvent leur accorder un statut temporaire le temps de les analyser », fait valoir M^e Séguin.

En mars dernier, l'une des demandes d'asile avait déclaré par vidéoconférence de Hong Kong vouloir que le premier ministre Justin Trudeau « ouvre son cœur ».

Edward Snowden a lui aussi interpellé les Canadiens, dans une vidéo publiée en mai, à mettre de la pression sur le ministre Hus- sen.

Le Devoir

INCENDIES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Les sapeurs accèdent à des secteurs complètement rasés

Kamloops, C.-B. — Les autorités de la Colombie-Britannique amorcent la difficile tâche d'annoncer à certains résidents qu'ils ont tout perdu dans les incendies de forêt qui rasant de vastes secteurs de la province depuis le début de juillet.

Les sapeurs ont eu accès pour la première fois lundi à des secteurs complètement dévastés dans le district régional de Cariboo, où les maisons et les autres édifices ont été rasés par les flammes au nord-ouest de 100 Mile House, à quelque 200 kilomètres au nord de Kamloops.

Des équipes s'affairaient aussi lundi à rétablir le courant, le service téléphonique et les autres infrastructures dans les secteurs évacués depuis le 6 juillet. Au moins 40 000 personnes ont été chassées de leur domicile par plus de 160 incendies dans le centre et le sud de la Colombie-Britannique, alors que 17 000 autres doivent demeurer sur un pied d'alerte.

Les résidents de Williams Lake ont été évacués samedi devant la progression menaçante d'un incendie alimenté par les vents, mais les sapeurs ont finalement réussi à maintenir le brasier à environ cinq kilomètres au nord-ouest de la ville. Une scierie et le centre directeur des opérations d'urgence de Williams Lake se trouvent maintenant sur la trajectoire de ce brasier qui couvre une superficie de 80 kilomètres carrés.

Les vents ont aussi alimenté vendredi un important incendie qui avait pris naissance près de la réserve autochtone d'Ashcroft. Ce brasier a rasé plus de 400 kilomètres carrés à l'ouest de Kamloops et dé-

truit plus d'une trentaine de maisons à Boston Flats, près d'Ashcroft.

Dans la région de Kelowna, la plupart des résidents ont pu regagner leur demeure de Lake Country, après le passage d'un incendie d'origine humaine mais indéterminée qui a détruit huit maisons. Cet incendie, qui couvrait une superficie de 55 hectares, avait été maîtrisé aux trois quarts lundi, a indiqué le chef des pompiers de Lake Country, Steve Windsor. Environ 70 résidents devraient attendre encore jusqu'à au moins mardi, au plus tôt, avant de rentrer chez eux, a estimé M. Windsor.

Par ailleurs, Environnement Canada a publié lundi matin un bulletin spécial concernant la fumée, qui rend la qualité de l'air mauvaise et réduit la visibilité dans une bonne partie de la province, du nord au sud, sauf pour une portion située le long des côtes. Il est conseillé à la population d'éviter les activités extérieures qui demandent de grands efforts — surtout les nourrissons, les personnes âgées et celles qui souffrent déjà de problèmes de santé.

Le feu progresse rapidement en raison de la température estivale, du bois et de l'herbe secs, ainsi que de la topographie de la région.

Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a indiqué lundi que la Gendarmerie royale du Canada déployait 500 policiers supplémentaires en Colombie-Britannique afin de soutenir les opérations d'évacuation et maintenir l'ordre dans les localités touchées.

La Presse canadienne



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE
Garth Lee (à gauche) et son petit-fils Floyd, ont été évacués de leur demeure de 108 Mile Ranch.



REBECCA CONWAY AGENCE FRANCE-PRESSE
Dans certaines régions de l'Inde, ainsi qu'en Afrique subsaharienne et en Asie, l'accès aux soins des yeux est très limité.

OPHTHALMOLOGIE

La cécité, fléau des pays du Sud

La grande majorité des personnes souffrant de troubles de la vue vivent dans des lieux où les interventions de base sont inaccessibles

Près de 90% des personnes souffrant de déficience visuelle vivent dans des pays à faible revenu. Des innovations destinées à améliorer leur accès aux soins ont été présentées lors d'une conférence récente à Genève.

ANNA AZNAOUR

Quelque 39 millions de personnes à travers le monde sont aveugles et 285 millions d'autres souffrent d'une déficience visuelle, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Bien que la cécité soit évitable et curable dans 80% des cas, grâce au port de lunettes ou à une simple opération, ces interventions sont inaccessibles dans certains pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie, ainsi que dans quelques régions d'Inde. C'est pourquoi la grande majorité des personnes souffrant de troubles de la vue vivent dans des pays à faible revenu. Des experts réunis récemment à Genève pour la première conférence internationale d'ophtalmologie ont esquissé des pistes d'action contre ce fléau.

La cécité frappe différemment les populations en fonction de leur niveau de vie. Si dans les pays riches ce sont principalement les maladies liées à l'âge avancé (dégénérescence maculaire liée à l'âge, glaucome) qui la provoquent, ailleurs, ce sont surtout la cataracte non opérée et les défauts de réfraction non corrigés (myopie, hypermétropie et astigmatisme) qui en sont les responsables.

Douze millions d'enfants

Ce manque d'accès aux soins concerne 120 millions de déficients visuels, dont l'écrasante majorité vit en dessous du seuil de pauvreté. Parmi eux, 12 millions d'enfants qui, pour la plupart, ne sont pas scolarisés en raison de leur handicap. À travers le monde, 1,4 million d'enfants présentent une cécité irréversible.

L'initiative Vision 2020, menée conjointement par l'OMS et des ONG depuis 1999, a permis d'améliorer partiellement la situation, en réduisant le nombre de personnes présentant une déficience visuelle due à une maladie infectieuse. Mais une nouvelle maladie, la rétinopathie diabétique, est en progression. Beaucoup de cas sont dus au diabète non contrôlé, lui-même provoqué dans certains cas par l'absorption excessive de nourriture et de boissons industrielles. « Les industries des pays développés exportent la misère dans des pays qui n'ont pas les moyens d'offrir des soins à large échelle à leur population », dénonce la professeure Gabriele Thumann, chef de service d'ophtalmologie des Hôpitaux universitaires de Genève et l'organisatrice de la Conférence.

Plusieurs innovations destinées à améliorer la prise en charge des maladies oculaires dans les pays du Sud ont été présentées lors de la conférence de Genève. Une des difficultés dans les zones défavorisées est le manque d'appareils médicaux. De plus, parmi ceux qui sont fournis à titre d'aide humanitaire, seuls 10% fonctionnent encore au bout d'une année d'usage, en raison notamment de la lourdeur de leur entretien. Face à cette pénurie, des médecins mettent en place des techniques chirurgicales ingénieuses par leur simplicité.

C'est le cas d'une suture de l'iris présentée par le docteur Ravi Kumar (Inde). « Cette manière de suturer permet de passer des instruments chirurgicaux dernier cri dans des hôpitaux des localités rurales au matériel basique et au courant élec-

trique instable », explique ce médecin qui, après avoir effectué un stage à l'hôpital lausannois Jules Gonin, a ouvert son propre centre ophtalmologique à Vijayawada, sa ville natale.

D'autres scientifiques ont inventé des applications mobiles permettant de réaliser un examen de la vue, y compris avec des personnes illettrées. Celle du chirurgien Andrew Bastawrous (Grande-Bretagne) utilise la lettre « E » sur l'écran d'un téléphone intelligent. Le patient doit, à chaque étape du contrôle, indiquer l'orientation spatiale des lignes horizontales de la lettre dont la taille varie constamment. Chaque réponse donnée est enregistrée par l'application qui, une fois l'examen terminé, non seulement calcule le score de vision mais affiche également une image de l'univers visuel de la personne testée.

« Une des choses les plus importantes lors d'un examen comme celui-ci est la simplicité du langage. Les patients, peu importe leur niveau d'instruction, doivent comprendre ce que l'on mesure et comment pour nous aider à faire le bon diagnostic. La simplicité d'usage de cette application répond à cet impératif », souligne Andrew Bastawrous.

Une autre application encore, conçue par le professeur Charturong Tantibundhit et son équipe (Thaïlande) permet de dépister le diabète par une simple photographie de la rétine, couplée à un logiciel qui rend un diagnostic immédiat. Cette innovation, dont l'objectif est de venir en aide aux populations démunies et souvent isolées géographiquement, a remporté le grand prix du Salon des inventions 2017 à Genève. « Créer des réseaux de collaboration a été le but de notre conférence », conclut la doctoresse Thumann.

Le Temps

PROPOS HAINEUX

Un imam visé par un mandat d'arrestation

Un mandat d'arrestation a été lancé à Montréal contre un imam jordanien, accusé d'avoir livré en décembre un prêche dénigrant les Juifs.

L'unité des crimes haineux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a fait enquête au sujet du prêche prononcé dans une mosquée montréalaise.

Un juge du Québec a signé le mandat d'arrestation la semaine dernière contre Moh'd Mousa Hussein Nasr, aussi connu comme l'imam Cheikh Muhammad ibn Musa Al Nasr. Il est accusé d'un chef d'incitation à la haine. Les autorités ne savent pas où il se trouve.

Une vidéo du prêche prononcé à la mosquée Dar al-Arqam montre l'imam disant que les Juifs sont ce qui se fait « de pire dans l'humanité » et souhaiter leur massacre aux mains des musulmans. Elle a été mise en ligne et diffusée largement sur le site YouTube.

Michael Mostyn, de l'organisme B'nai Brith Canada, espère que les autorités fédérales feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'homme subisse un procès au Canada.

« Il est très important que les gens sachent que, même s'ils ne sont pas citoyens ou résidents canadiens, s'ils viennent dans ce pays et qu'ils prêchent la haine contre un groupe spécifique [...] le Canada ne va pas accepter un tel comportement et il y aura des conséquences », a dit M. Mostyn.

Il a précisé que ses tentatives de joindre la mosquée pour faire retirer la vidéo ou obtenir des excuses étaient restées vaines.

La Presse canadienne

Sophie Grégoire ouvre une conférence de l'ONU

Washington — Sophie Grégoire a prononcé lundi matin l'allocation d'ouverture d'une conférence consacrée aux filles et au leadership, à Washington. La femme du premier ministre canadien a encouragé les jeunes femmes à croire en elles et à reconnaître leur capacité de modeler le monde à leur façon. M^{me} Grégoire a rappelé qu'elle avait elle-même souffert de troubles de l'alimentation lorsqu'elle était plus jeune, et elle a évoqué le manque de confiance que vivent souvent les jeunes filles face à leur apparence physique ou à leurs capacités véritables.

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

RÉFÉRENDUM À SAINT-APOLLINAIRE

Les musulmans doivent obtenir leur cimetière

C'est par une majorité de trois voix sur 36 que le projet de cimetière musulman dans la municipalité de Saint-Apollinaire a été rejeté, dimanche, par référendum. Les musulmans de la région de Québec, contrairement aux catholiques, aux protestants et aux juifs, n'ont toujours pas de cimetière à eux pour enterrer leurs morts, une situation déplorable.

Le projet était mené par le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), la grande mosquée de Québec où Alexandre Bissonnette a commis son attentat qui a fait six victimes. Le directeur du complexe funéraire Harmonia, de Saint-Apollinaire, a fait une offre à la mosquée pour lui vendre un terrain afin qu'on puisse y établir le premier cimetière musulman de la région de Québec. Comme le zonage qui régit Harmonia se limite à l'enterrement de cendres, un changement de zonage était nécessaire pour qu'on puisse y ensevelir des corps.

Favorable au projet, le maire de la municipalité, Bernard Ouellet, était convaincu qu'une majorité des 6000 Apollinairois l'était aussi. Les opposants au projet ont toutefois réussi à recueillir suffisamment de signatures pour forcer la tenue d'un référendum dans lequel seuls les citoyens résidant à proximité du futur cimetière étaient appelés à se prononcer. En tout, 49 personnes avaient le droit de vote et 36 s'en sont prévalues.

S'il y a une chose que montre cet exercice supposément démocratique, c'est que les tares qu'avait relevées Jean-Paul L'Allier dans un rapport sur les référendums municipaux sont bel et bien réelles. L'ex-maire de Québec recommandait qu'ils soient abolies parce qu'ils consacraient, à ses yeux, la primauté d'intérêts particuliers à l'intérêt général.

Dans le cas présent, les opposants ne pouvaient invoquer sérieusement le fait que le projet représentait une nuisance et qu'ils subiraient des inconvénients. Il ne s'agissait pas de construire à l'arrière de la cour de leurs bungalows une usine polluante et bruyante ou un immeuble en hauteur. N'y a-t-il rien de plus calme qu'un cimetière et de plus discret que le bruit des pissenlits que l'on mange par la racine?

Nous avons assisté à un détournement de la démocratie municipale

La porte-parole des opposants, réunis dans le Comité de l'alternative citoyenne, Sunny Létourneau, s'est bien gardée de reprendre les propos carrément xénophobes qu'une minorité de citoyens a proférés en mars lors d'une assemblée publique. On apprend qu'elle est membre du clan 12, en Chaudière-Appalaches, de La Meute, qui milite contre l'islamisme, un groupe que d'aucuns qualifient d'extrême droite, mais qui rejette cette étiquette.

Faisant preuve d'une certaine maîtrise des relations publiques, M^{me} Létourneau a soutenu que ses concitoyens ne s'opposaient pas à l'inhumation de musulmans sur le territoire de leur municipalité, mais qu'ils souhaitaient que le cimetière ne soit pas réservé à une seule confession. Dans un bel esprit du « vivre-ensemble ».

La porte-parole s'appuie sur l'exemple d'un cimetière, à Saint-Augustin-de-Desmaures en banlieue de Québec, qui vient d'inaugurer un carré pour l'inhumation de musulmans. Il s'agit d'un cimetière exploité par l'entreprise funéraire Lépine Cloutier. En outre, M^{me} Létourneau a avancé quelques arguments pratiques, notamment le fait qu'un cimetière appartenant à une communauté religieuse, contrairement à une entreprise privée, ne paie pas de taxes municipales, contrairement à l'entreprise privée, et que l'entreprise Harmonia ne possède pas d'expertise dans l'inhumation des corps.

Tous ces arguments sont spécieux. Pourquoi les musulmans devraient-ils nécessairement enterrer leurs morts sur un terrain appartenant à une entreprise de pompes funèbres? Qui plus est, on voit mal sous quel prétexte et en vertu de quelle loi on empêcherait les musulmans de posséder leur propre cimetière à l'instar des chrétiens ou des juifs. D'autant plus qu'il s'agit après tout d'une affaire privée.

Dimanche, à Saint-Apollinaire, nous avons assisté à un détournement de la démocratie municipale. Dans un référendum, une poignée de citoyens xénophobes ont tranché une question qui concernait l'ensemble de la population de Saint-Apollinaire. Malheureusement, ce refus entache la réputation de l'ensemble des Québécois, dont certains soutiennent qu'ils seraient moins tolérants que leurs voisins canadiens ou américains. La question n'est pas de savoir si les musulmans de la région de Québec peuvent avoir leur cimetière, mais quand ils l'auront; le plus tôt sera le mieux. Et s'il faut que Philippe Couillard s'en mêle, qu'il fasse, lui qui avait trouvé les mots justes pour exprimer la tristesse et la compassion des Québécois à la suite de l'attentat.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

La peur de l'autre

La décision de quelques citoyens de Saint-Apollinaire m'interpelle grandement. Cette décision met en évidence la peur de l'autre. Une peur qui peut mener facilement vers le racisme.

Je ne veux ni ne peux blâmer les 19 résidents qui ont voté contre l'implantation d'un cimetière musulman dans leur municipalité. Je trouve dangereuse cette manière de voir l'autre, celui qui vient d'ailleurs, qui porte des vêtements différents et qui s'exprime parfois dans une langue qui nous est inconnue.

On parle d'un cimetière. Je ne peux concevoir le danger d'en implanter un dans un village. La seule raison que je puisse imaginer est la peur de voir le village de Saint-Apollinaire envahi par des musulmans venant rendre visite à des êtres chers décédés.

Le danger est grand de voir beaucoup de Québécois frôler le gouffre du racisme. Je crois que nous devons être aux aguets, car le vrai danger n'est pas d'implanter un cimetière dans un village du Québec. Non, le vrai danger est de choisir la noirceur du racisme.

Jean Chenay
 Sherbrooke, le 17 juillet 2017

Un acte discriminatoire

Les catholiques, les protestants, les juifs, pour ne nommer que ceux-ci, ont leur propre cimetière au Québec. Pourquoi les musulmans ne pourraient-ils pas avoir le leur? Je ne vois aucune raison, sinon le contexte mondial actuel défavorable à tout ce qui peut se rapprocher de l'islam.

Le projet de cimetière musulman aurait dû être pris en charge par les autorités provinciales compétentes et non laissé entre les mains du seul Conseil municipal de Saint-Apollinaire; cela me semble d'une évidence criante. La question dépasse grandement le cadre d'une petite municipalité et d'un référendum impliquant une quarantaine de personnes! A nos hommes et femmes politiques de réparer diligemment le dégât et de contrer un acte discriminatoire.

Michel Lebel
 Entrelacs, le 17 juillet 2017

Montréal, ville invisible

Nous sommes en 2017, c'est le 375^e de Montréal et, bien que je devrais la célébrer, je réalise plutôt que, depuis quelques années, j'ai pris l'habitude d'habiter la ville comme si j'y étais un touriste. Ça me permet de me la réapproprier temporairement. Pas parce que je sens qu'elle m'échappe, mais parce que, pour peu que ça veuille dire quelque chose, je sens que n'y ai jamais appartenu. Enfin, jamais vraiment. Je n'ose pas dire que c'est «ma» ville. Elle ne m'appartient pas plus que je suis à elle. Ne sommes-nous pas tous que de passage?

J'ai lu une anecdote fort intéressante, relayée par le réalisateur Krzysztof Kieslowski dans ses mémoires: un de ses amis était dans l'avion à côté d'un type qui racontait qu'il était fabricant de fenêtres. L'homme racontait qu'en Allemagne, sa terre d'origine, sa compagnie allait à merveille, il vendait des produits de qualité avec une garantie de cinquante ans. Fort de son succès, il décida que c'était temps

d'aller percer aux États-Unis. Il proposa les mêmes produits, au même prix avec toujours une garantie de cinquante ans. Personne n'en voulait. Il baissa la garantie à vingt ans. Les ventes commençaient. Il rebassa la garantie à dix ans, les fenêtres restant au même prix; les ventes ont quadruplé. Pas bête, l'homme d'affaires s'appropriait à diminuer sa garantie à cinq ans et à ouvrir une deuxième usine en sol américain. Sa théorie, à la suite de son expérience, était que, comparativement aux Européens, les Américains ne s'imaginent pas vivre cinquante ans au même endroit.

Dans mon cas, dix ans à Montréal et presque autant de déménagements. Pour qu'il tant de mouvements? Est-ce que ça m'a empêchée de m'y ancrer?

Parfois, je m'installe seule en terrasse avec un livre et, dans ses moments solitaires, je suis capable de m'extraire d'une réalité à une autre. Montréal m'apparaît alors un endroit où il fait bon vivre, car c'est le cas, j'en suis bien consciente. J'y habite sans y être. «Je est un autre», écrivait Rimbaud. J'entends les conversations des habitués autour de moi. Je ne suis que de passage.

Par l'intermédiaire de la correspondance, j'ai fantasmé la ville il y a quelques années. À travers les mots de cet homme, j'ai imaginé Montréal par ses yeux à lui et, déjà, elle me plaisait plus. Vivre la ville par procuration.

J'aimerais la voir comme Italo Calvino voyait ses villes invisibles: marquées par des émotions et des personnes en particulier. Voir ce qu'elle cache. J'aurais voulu m'y évader, m'y blottir. Y descendre. L'habiter. La vivre.

Rachel Bergeron-Cyr
 Montréal, le 17 juillet 2017

LIBRE OPINION

Le français, une langue officielle malmenée

ROMAIN GAGNÉ
 Québec

Encore une fois, le gouvernement fédéral vient s'excuser pour avoir malmené la langue française dans ses communications écrites. Lors du dernier gala de remise des Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle, le compte Twitter officiel de cette institution a commis des fautes grossières dans sa description des événements. La Fondation des Prix du Gouverneur général s'est excusée et la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, s'est engagée à faire respecter la Loi sur les langues officielles.

Décidément, le gouvernement fédéral souffre d'une ahurissante compulsion de répétition d'excuses relativement au manque de respect de sa Loi. En guise d'explication, on invoquera le manque de temps, le fait que l'erreur est humaine ou, plus désolant encore, on pointera les limites des logiciels de traduction. J'ignore si l'auteur des fautes s'est servi du nouvel outil de traduction automatique déployé par le Bu-

reau de traduction, mais si c'est le cas, on pourra conclure que cet outil ne s'est vraiment pas amélioré. En effet, dès son lancement au printemps 2016, il multiplia les erreurs, dont celle-ci: «To decline our invitation» devenait «diminuer notre invitation». Interrogé sur ces problèmes de traduction, le député libéral d'Hull-Aylmer, où se trouve le Bureau, Greg Fergus, déclarait que son parti est celui de la politique des langues officielles, et il s'attend à ce «qu'on adresse cette question [sic] comme il faut». Très rassurant! La directrice générale du Bureau, Donna Achimov, précisait, elle, que les gens peuvent toujours faire des plaintes. Belle affaire!

Au mois de mai de cette année, autres excuses: le bureau de la ministre de la Francophonie, Marie-Claude Bibeau, reconnaissait, à la suite d'une lettre d'une citoyenne, que «la situation était inacceptable» sur le plan de la qualité de la langue française dans ses communications aux citoyens et promettait d'y voir.

Stéphane Dion, dans une allocution du

19 juin 2015 («L'avenir du français au Canada»), affirmait que «le gouvernement fédéral doit faire progresser le bilinguisme dans sa fonction publique et considérer la maîtrise des deux langues officielles comme une compétence nécessaire pour les postes de responsabilité supérieure y compris, bien sûr, le poste de vérificateur général ou celui de ministre des Affaires étrangères».

Quelle ironie! Une des raisons officielles avancées pour expliquer la chute du ministre en 2017 fut précisément ses difficultés... en anglais. A quand la démission de ministres anglophones unilingues?

Respect du français

Même le Bureau du Conseil privé n'est pas en reste quant au peu de respect du français. La première version française des notes biographiques du premier ministre accessibles sur son site web officiel comportait en effet cinq fautes en 500 mots, selon deux linguistes expertes consultées par *La Presse*, édition du 31 mai 2017. Le cabinet du pre-

mier ministre avait reconnu que ces fautes étaient inacceptables et que «la qualité de la langue française était une priorité pour notre gouvernement». Mais des interventions du premier ministre lui-même à la période des questions soulèvent un doute sérieux sur le respect de cette priorité: «Ils [les conservateurs] ont truqué les numéros» pour «Ils ont manipulé les chiffres» ou encore «il ne faut pas favoriser la croissance au coût de l'environnement» pour «il ne faut pas favoriser la croissance au prix de l'environnement».

On pourrait multiplier ces exemples désolants. Ne voir que de simples anecdotes dans ces «étranges» phrases constitue même le symptôme le plus révélateur du mépris du français au sein du gouvernement. Non seulement viole-t-on, par le peu d'importance attachée à cette langue, la Loi sur les langues officielles, et ce, au plus haut niveau institutionnel, mais on vient saper le travail des enseignants et des parents qui s'appliquent quotidiennement à transmettre à leurs enfants la maîtrise de la langue française!

IDÉES

RÉFÉRENDUM À SAINT-APOLLINAIRE

Québec doit prendre ses responsabilités

HAROUN BOUAZZI

Coprésident de l'Association des musulmans et des Arabes pour la laïcité au Québec (AMAL-Québec)

Dimanche dernier, à Saint-Apollinaire, 19 citoyens ont suffi pour tuer dans l'œuf le premier projet de cimetière musulman dans la grande région de notre capitale nationale. On pourrait légitimement se poser plusieurs questions. Par exemple, puisqu'il existe déjà dans la région de Québec des cimetières catholiques, orthodoxes et juifs, pourquoi est-il si important pour la présidente du « camp du non » de créer un « cimetière multifonctionnel » plutôt qu'un cimetière musulman? Ou encore, quel rôle ont joué les membres du groupe identitaire islamophobe « la Meute » dans la mobilisation contre le projet? On pourrait aussi réfléchir à la pertinence, dans une démocratie, de l'utilisation du référendum pour statuer sur les droits des minorités. Mais en se focalisant sur la conjoncture locale du fiasco, on ferait l'erreur de passer à côté de l'essentiel: ce qui s'est passé dimanche à Saint-Apollinaire doit être vu et traité comme une conséquence du racisme systémique sur le plan national.

Racisme systémique

Nos institutions publiques ont créé et entretenu un problème par les politiques qu'elles ont mises en place. Rappelons encore une fois que cela ne veut pas dire que les fonctionnaires ou les élus à l'origine de ces politiques sont racistes. Citons la définition parfaitement claire donnée par le gouvernement de l'Ontario: « Le racisme systémique se manifeste lorsqu'une institution, ou un ensemble d'institutions agissant conjointement, crée ou maintient une iniquité raciale. Cette attitude n'est pas toujours intentionnelle et ne signifie pas nécessairement que le personnel au sein d'un organisme concerné est raciste. »

Et en effet, depuis plus de 25 ans, le Québec a fait le choix politique d'accorder la priorité à une immigration francophone, souvent ressortissante de régions à ma-

rité musulmane telles que le Maghreb ou l'Afrique de l'Ouest. Or, pendant cette période, alors que nos gouvernements successifs parlent de régionalisation de l'immigration afin de contrer la dévitalisation de nos régions, aucun plan stratégique n'a inclus de plan d'aménagement du territoire à l'échelle provinciale pour que les nouveaux arrivants de confession musulmane puissent disposer de lieux de culte ou de cimetières. Au contraire, le gouvernement provincial a fait l'autruche face aux conséquences prévisibles de ses propres politiques en se cachant derrière le principe de séparation entre les pouvoirs provincial et municipal. Mais face à l'ampleur croissante du phénomène, on est en droit de se demander à partir de combien de municipalités touchées on commencera à parler de problème national justifiant une réponse globale.

Pour mémoire, à Mascouche et à Terrebonne, si rien ne change, les musulmans n'auront jamais de lieu de culte puisque ces deux villes n'autorisent plus de nouveaux lieux de culte et que ceux qui existent se limitent à des églises. À Shawinigan, on se souvient de la mosquée dont l'ouverture a été d'abord interdite par le conseil municipal pour ensuite être acceptée après l'intervention de... l'entreprise CGI. À Ahuntsic, la population locale a refusé aux minorités musulmanes, par voie référendaire, le droit de jouir d'un lieu de culte. À Saint-Laurent, après le succès d'une mobilisation citoyenne pour demander la régularisation d'une mosquée, le maire a pris conscience des changements démographiques dans sa circonscription et de la nécessité de revoir sa politique de zonage. Les exemples d'injustice dans la gestion des droits des minorités musulmanes sont innombrables pour le seul enjeu des lieux de culte et des cimetières, qui ne sont qu'un aspect de la citoyenneté mais agissent comme un révélateur.

À problème national, réponse globale

Il est évident que le problème dont il est question est national, qu'il perdure depuis des années et qu'il est appelé à empirer si rien n'est fait, d'autant plus que les ré-



ILLUSTRATION TIFFET

gions sont toujours en forte demande de main-d'œuvre immigrante. Or, après trois années au pouvoir, notre gouvernement ne semble pas être prêt à prendre ses responsabilités et continue à se cacher derrière la séparation des pouvoirs municipal et provincial. Le problème est que cet argument est fallacieux et ne fait que mettre en lumière le manque de leadership politique du gouvernement en place. En effet, contrairement à la séparation stricte entre les paliers fédéral et provincial, le pouvoir municipal est en réalité une émanation du pouvoir provincial, une sorte de délégation de pouvoirs. Le gouvernement continue d'ailleurs régulièrement à définir les

contours de ce pouvoir municipal, comme récemment avec l'extension des domaines de compétence de Montréal et de Québec ou encore avec la modification des conditions de recours au référendum municipal.

En conclusion, plutôt que de laisser les municipalités se débattre avec les conséquences des politiques d'immigration qu'il met en place, notre gouvernement devrait offrir sa collaboration active pour aider à définir et à déployer une stratégie d'occupation du territoire, de régionalisation et de respect des droits des minorités, dont les résultats seraient positifs pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Europe diffère du Canada

PIERRE TRUDEL



Les droits fondamentaux sont en principe universels. Mais leur portée concrète est tributaire du contexte social dans lequel ils sont appliqués. Leur sens et leur portée varient d'un contexte à l'autre. Deux événements récents viennent rappeler leur caractère relatif. Une décision validant l'interdiction du voile et une autre censurant la republication d'images témoignent des différences entre les conceptions européennes et nord-américaines.

Le 11 juillet dernier, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé valide une loi belge interdisant de se trouver dans l'espace public vêtu d'une tenue destinée à dissimuler le visage. Le plus haut tribunal européen a estimé que la loi est justifiée dans son principe dès lors qu'elle vise à garantir les conditions du « vivre-ensemble ». La Cour ajoute que « les autorités nationales jouissent d'une légitimité démocratique directe en ce qui concerne la protection des droits de l'homme. En outre, grâce à leurs contacts directs et constants avec les forces vives de leur pays, les autorités de l'État se trouvent en principe mieux placées que le juge international pour évaluer les besoins et le contexte locaux. »

Dans le contexte de la Convention européenne des droits, la Cour rappelle la nécessité « d'accorder une importance particulière au rôle du décideur national ». L'État dispose en effet d'une « ample marge d'appréciation pour décider si et dans quelle mesure une restriction au droit de manifester sa religion ou ses convictions est « nécessaire ». En somme, il revient aux élus de déterminer la limite entre le droit de manifester son identité religieuse en public et les impératifs du « vivre-ensemble ».

Ce jugement illustre la pluralité de façons d'envisager les limites à la liberté de religion. Au Canada, les tribunaux ont plutôt estimé qu'une loi ne peut a priori interdire le port de vêtements manifestant une identité religieuse à moins de démontrer des impératifs spécifiques incontournables pour limiter la liberté individuelle. La liberté de religion est à cet égard plus étendue au Canada qu'en Europe.

La semaine dernière, un tribunal français a interdit à Paris Match de republier des images émanant de dispositifs de surveillance et montrant le déroulement de moments de l'attentat meurtrier perpétré à Nice le 14 juillet 2016. Selon ce qu'en rapporte Le Monde, le tribunal a estimé que certaines des photographies diffusées par le magazine « témoignent d'une recherche évidente de sensationnel, dès lors qu'elles révèlent des personnes paniquées, sur le point de se faire écraser ». Le tribunal retient aussi que les images « sont accompagnées de commentaires racoleurs », ce qui les rendrait indécentes. Pour le tribunal, ces photographies portent atteinte à la « dignité humaine » et « n'apportent rien de nouveau au droit à l'information légitime du public sur les faits ».

Sanctionnant ce qu'il qualifie d'« atteinte à la dignité humaine », le tribunal interdit toute nouvelle publication de ces photos. Il refuse cependant d'ordonner le retrait des exemplaires de Paris Match déjà en vente, car une telle mesure serait difficile d'application. En somme, le tribunal s'autorise à évaluer ce qui est constitutif de l'intérêt « légitime » du public à l'information à l'égard de matériel déjà publié.

Cette décision illustre la légèreté du poids de la liberté d'expression lorsqu'il s'agit de départager le droit de publier des documents publics portant sur des événements publics et historiques et les revendications de certains proches des victimes qui clament leur inconfort devant la diffusion de ces images. C'est une autre illustration des conceptions prévalant en Europe à l'égard de la présence accordée à l'une ou l'autre des libertés fondamentales.

Tant à l'égard de la loi belge réprimant la liberté de paraître en public vêtu selon ses croyances religieuses qu'à l'égard des choix éditoriaux de Paris Match, les juridictions européennes concluent que les libertés de religion et d'expression doivent céder le pas devant les exigences du « vivre-ensemble » ou encore devant la lutte au « sensationnalisme ».

Les tribunaux nord-américains font des évaluations différentes de la place de ces libertés. La Cour suprême du Canada a jugé que les lois étatiques ne peuvent imposer un interdit général de porter en public des vêtements qui manifestent des identités ou croyances religieuses. De même, les tribunaux canadiens et américains exigent plus que des allégations de « sensationnalisme médiatique » pour interdire la publication d'images relatant des événements historiques ou d'intérêt public.

Ces exemples viennent rappeler que les droits fondamentaux ont beau être proclamés universels, ils sont l'objet d'interprétations qui peuvent en accroître ou en diminuer la portée, surtout lorsque leur exercice vient en conflit avec d'autres valeurs.

Cette chronique fait relâche pour les prochaines semaines. Elle sera de retour le 22 août.

LÉGITIMITÉ POPULAIRE

Plaidoyer pour des primaires ouvertes

ÉRIC MONTIGNY

Professeur au Département de science politique de l'Université Laval

CHARLES TESSIER

Doctorant au Département de science politique de l'Université Laval

Le choix d'un chef de parti n'est pas un exercice banal. Toute ouverture de ce processus implique la contribution d'un nombre toujours plus important d'individus à la sélection du chef. Une primaire est une formule qui remet en question le pouvoir de la direction d'un parti de choisir son chef. Dans le cas d'une primaire fermée, ce pouvoir est conféré aux membres en règle. Pour une primaire ouverte, il est aussi accordé à certains électeurs qui ne sont pas pour autant membres en règle du parti.

Cet article a pour objectif d'expliquer les causes qui favorisent l'adoption d'une formule de primaire ouverte. Les partis politiques sont-ils ainsi à la recherche d'une légitimité accrue auprès d'un bassin plus large d'électeurs, et ce, dans un contexte de déclin du militantisme traditionnel? En somme, au-delà d'un mimétisme institutionnel, existe-t-il des facteurs qui favorisent l'ouverture du processus de sélection des chefs? Au Canada, deux formations politiques ont connu un débat sur l'intégration de primaires ouvertes.

Le cas du PLC

Le Parti libéral du Canada fut (PLC) longtemps considéré comme le parti naturel de gouvernement au fédéral. C'est cependant lors des élections générales de 2011 que le PLC subit son plus grand choc. Il termine pour la première fois en troisième position, derrière le Nouveau Parti démocratique (NPD). Ce choc provoque un exercice de réflexion qui mènera à des modifications importantes au processus de sélection du prochain chef. Lors d'un congrès du parti tenu en 2012, une nouvelle ca-

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Politique et Sociétés*, 2017, volume 36, n° 2.



tégorie de sympathisants est créée dans l'objectif de permettre d'élargir la base du parti en accordant le droit à une personne appuyant le parti ou un de ses candidats de voter pour le choix du chef.

En incluant les membres et les sympathisants, ce sont donc 104 000 personnes qui se seront prévalues de leur droit de vote lors du choix de Justin Trudeau. En comparaison avec les primaires fermées des courses précédentes chez les deux autres principaux partis, l'écart s'avère faible sur le plan de la participation. Rappelons que le choix du nouveau chef du NPD reposait sur le vote de 65 000 militants et celui des conservateurs, sur 93 000 militants. Compte tenu du caractère secret de la proportion de membres versus celui de sympathisants, il est possible de formuler l'hypothèse que le choix du PLC d'établir des primaires ouvertes aura permis de dégager une perception de croissance plutôt que de déclin sur le plan des adhésions.

Le cas du PQ

Au Québec, le concept de primaires ouvertes fait son entrée dans le débat public à la suite de la défaite du Parti québécois (PQ) à l'élection du 7 avril 2014. Ce dernier obtient alors un de ses pires résultats depuis sa fondation. L'introduction de l'idée de primaires ouvertes pourrait donc s'apparenter à un retour aux sources pour un parti qui a été le premier, en 1985, à élire son

chef au suffrage universel des membres.

Dans cet esprit, le député péquiste Alexandre Cloutier lance l'idée d'élire le prochain chef suivant un mécanisme de primaire ouverte. Cette suggestion reçoit toutefois un accueil mitigé. Certains craignent une érosion du pouvoir des membres. La Conférence des présidents a finalement tranché, permettant seulement aux membres en règle de participer au choix du prochain chef du parti.

Perte du statut de parti majeur

Après une défaite historique en 2011, le PLC est passé directement d'une formule de vote par des délégués à celle d'une primaire ouverte. Ce changement constituait clairement une tentative de relancer le parti sur de nouvelles bases, mais correspondait aussi à l'objectif de mettre sur pied de nouveaux outils de mobilisation de l'électorat. Même si sa défaite fut l'une des pires depuis sa fondation quant au suffrage exprimé, le PQ a tout de même conservé le statut d'opposition officielle. Sur le plan institutionnel, la menace était donc moins élevée au lendemain du scrutin que celle vécue par le PLC.

Quête de légitimité populaire

La mise en place d'une formule ouverte à des sympathisants peut permettre de protéger la légitimité du processus lorsque l'effectif officiel connaît un déclin important. En d'autres termes, l'ajout de sympathisants dans les données officielles permet de gonfler le niveau d'adhérents, surtout lorsqu'il est difficile de distinguer les membres des sympathisants. Ainsi, un parti aura davantage de chances de procéder à une réforme menant à une primaire ouverte lorsqu'il sentira que sa légitimité politique pourrait être mise en doute en raison de la faiblesse de son effectif traditionnel. Ce fut le cas au PLC, mais pas au PQ.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Bailargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondantes parlementaires à Québec); Dave Nico (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ: Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantalò et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION: Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

MEUTE

SUITE DE LA PAGE 1

du comité du non — Comité de l'alternative citoyenne — apparaissent sur Facebook comme membres du clan 12, en Chaudière-Appalaches, de La Meute. La page du groupe recense un total de 117 membres, dont la porte-parole du comité, Sunny Létourneau.

Lundi, *Le Devoir* a tenté en vain de joindre M^{me} Létourneau pour en savoir plus sur son engagement au sein de La Meute. Dans des entrevues passées, elle a souvent répété qu'elle n'avait rien contre les musulmans, mais s'opposait au projet pour d'autres motifs, dont leur refus de cohabiter avec des non-musulmans dans un cimetière. M^{me} Létourneau n'avait par ailleurs pas le droit de vote au référendum de samedi.

Quant à M. Brouillette, qui s'exprime parfois sous le nom de Sylvain Maikan, il connaît bien Saint-Apollinaire, puisqu'il y possède un commerce. Le rôle des clans locaux comme le clan 12, avance-t-il, est de « s'affaïrer surtout à cibler des objectifs politiques locaux. [...] En ce moment, on a sept clans actifs sur 17 et on est en train d'établir les autres pour avoir une couverture provinciale ».

Le porte-parole de La Meute répète que ce n'est pas l'aspect religieux qui les intéressait dans le dossier. « Nous, on pense que les musulmans, ils ont droit d'avoir un cimetière. Tout le monde en a. Les juifs en ont, les catholiques en ont, dit-il. On s'est fait connaître par notre combat contre l'islam radical, mais notre mandat, en fait, c'est de faire la promotion de la laïcité au Québec. On prend la défense de la démocratie. »

Le statu quo impensable

Or, beaucoup s'interrogent justement depuis quelques semaines sur la valeur démocratique d'une consultation quand seulement les voisins immédiats peuvent y participer (49 personnes sur une population de plus de 3000 personnes).

Rappelons que 36 des 49 citoyens éligibles se sont prévalus de leur droit de vote. Dix-neuf

d'entre eux ont voté contre le projet, soit seulement trois de plus que ceux qui ont voté pour. Un autre bulletin a été rejeté.

Interrogé là-dessus, le porte-parole de La Meute renvoie la balle au maire qui, dit-il, aurait pu demander au ministre l'autorisation de faire un référendum à plus grande échelle.

Rejoint à cet égard, le maire Bernard Ouellet rétorque que ce n'est pas si simple. C'est l'animatrice et ex-ministre Nathalie Normandeau qui lui en avait fait la suggestion lors d'une entrevue à la radio après la séance d'information du 29 mars. « Elle avait dit que peut-être ça se ferait de faire une demande de dérogation au ministre. On l'a pas fait, mais c'est pas automatique, ça là. [...] Ça ne m'a pas été offert par le ministre ou le DGE, ça. Il faut vraiment envoyer une ministre, lui expliquer la situation... Est-ce qu'il aurait accepté? Je ne le sais pas. »

Du côté du gouvernement, le ministre responsable des relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, a laissé entendre que le statu quo n'était pas possible dans ce dossier. « Sur le fond de la question, j'espère ardemment qu'il y aura une solution très, très prochainement. On ne peut pas laisser ça en suspens », a-t-il déclaré en marge du Conseil de la fédération à Edmonton.

Du côté de Québec, le maire Régis Labeaume était aussi peiné par les résultats du vote, mais a pris ses distances de la démarche du Centre culturel islamique de Québec (CCIQ) en qualifiant ce projet de « privé ». « Je rappelle que les musulmans qui veulent se faire enterrer à Québec peuvent le faire à Saint-Augustin. Il y a 500 lots pour eux autres », a-t-il dit.

Le maire de Québec a également déploré que « 49 personnes aient droit de vie ou de mort sur un projet qui a un impact sociologique important au Québec ». « Il faut se poser des questions sur notre système de gouvernance. »

Au cabinet du ministre des Affaires municipales, on souligne que la nouvelle loi sur les gouvernements de proximité (122) vise justement à donner plus de souplesse aux élus municipaux en matière de référendums.

« Dans le cadre de la nouvelle loi, le processus vise justement à permettre une plus grande participation des citoyens en amont des décisions », a déclaré Marie-Eve Pelletier, l'attachée de presse du ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux. « Ça facilite aussi le dialogue. »

Le projet de loi 122 n'était d'ailleurs pas encore adopté lors de l'ouverture du registre pour la consultation à Saint-Apollinaire.

Adoptée à la fin de la session, la loi 122 donne aux villes le pouvoir d'élaborer leur propre politique de consultation. Or, cette politique devra se baser sur des balises que le ministère n'a pas encore rendues publiques. Les villes qui le souhaitent, par ailleurs, pourront conserver le processus référendaire actuel.

Le CCIQ critiqué

Par ailleurs, des voix se sont élevées pour critiquer le CCIQ dans ce dossier. La présidente de l'Association de la sépulture musulmane, Hadjira Belkacem, estime que l'organisation aurait pu faire preuve de plus de souplesse dans ce dossier. « Le Centre culturel islamique ne représente que le Centre culturel islamique. Il ne faut pas oublier que la communauté musulmane n'est pas représentée par une mosquée. On les a approchés pour collaborer et travailler ensemble, mais ils ont refusé, et c'est déplorable », a-t-elle soutenu.

« Le problème était l'approche inadéquate du Centre islamique, qui voulait avoir son cimetière sans le consentement de la population. Je vous assure que les habitants de Saint-Apollinaire ne sont pas contre un cimetière musulman, eux. Ils voulaient partager le terrain, parce qu'ils ont aussi besoin de ce terrain. »

Le Devoir a tenté sans succès de joindre les porte-paroles du CCIQ lundi. Leurs boîtes vocales étaient pleines.

Avec Marie-Lise Rousseau et Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

Lire aussi | Le chemin vers le repos éternel.

Regard sur les rites funéraires de la communauté musulmane. *Page A 3*



NATHAN DENETTE, LA PRESSE CANADIENNE

Jagmeet Singh se dit convaincu de partager les mêmes valeurs sociodémocrates que celles des Québécois.

SINGH

SUITE DE LA PAGE 1

les autres Canadiens. Mais je pense qu'ils vont être conquis par Jagmeet quand ils vont mieux le connaître et se rendre compte combien ses valeurs et ses aspirations nous ressemblent », fait-elle valoir par écrit.

En entretien téléphonique, la députée montréalaise dit comprendre « que des gens puissent avoir des préoccupations. Mais moi, ce n'est pas l'appartenance que je regarde ou les vêtements », arguait-elle. « Je regarde les valeurs, les principes des gens. »

Et à ce chapitre, elle martèle à son tour que Jagmeet Singh est au diapason avec le Québec et ses citoyens progressistes. Il suffira, selon elle, pour faire mentir Pierre Dionne Labelle et les autres, de le démontrer. « Je suis convaincue que, quand les gens vont mieux le connaître, ils vont être conquis », assure M^{me} Laverdière.

Or, un sondage Angus Reid mené à la fin mai révélait que les Québécois sont plus réticents que le reste des Canadiens à appuyer un parti dont le chef porterait des signes religieux ostentatoires. Chez les quelque 1500 Canadiens sondés par la firme de sondages, 56% se disaient prêts à voter pour un parti dont le chef porterait un couvre-chef religieux, contre 36% au Québec. Pour un parti dirigé par une femme portant un couvre-chef religieux, l'appui était à 53% chez les répondants du reste du Canada et à 34% chez les Québécois. Et 63% des Canadiens se disaient prêts à voter pour un parti dirigé par un sikh, contre 46% au Québec. M. Singh est sikh pratiquant et porte le turban et le kirpan.

Encore là, l'aspirant-chef du NPD rétorque lorsqu'on lui cite ces statistiques que « la question la plus grande, c'est les valeurs. [...] Ce n'est pas un très grand obstacle. On peut réussir », répète-t-il, en notant qu'il appuie le mariage de même sexe et le droit à l'avortement des femmes, tandis que le chef conservateur Andrew Scheer s'y est opposé au fil de son parcours politique.

Des positions critiquées

Jagmeet Singh s'est cependant fait le porteur des objections de sa communauté lors de l'implantation d'un cours de sexualité dans les écoles ontariennes. Il répliquait qu'il appuyait les changements au curriculum — qui avaient donné lieu à de vifs débats dans la province il y a deux ans —, mais qu'il estimait que le projet n'avait pas été suffisamment expliqué aux communautés culturelles, lesquelles n'avaient pas été assez consultées.

Le député ontarien a en outre parrainé un projet de loi modifiant le Code de la route pour exempter les motocyclistes sikhs de l'obligation de porter un casque. Il s'agit là d'une question de droits, soutient l'avocat de formation, qui voulait « être cohérent » avec l'application de la Charte des droits et libertés en Colombie-Britannique et au Manitoba sur cette question.

Ni l'une ni l'autre de ces positions n'ont été guidées par sa foi, fait valoir Jagmeet Singh. Mais les néodémocrates québécois qui se sont confiés au *Devoir* expliquaient craindre que ce soit tout le contraire et que la religion ait influencé ses décisions au Parlement ontarien.

Jagmeet Singh semble néanmoins estimer qu'en se présentant aux Québécois et aux Canadiens, et en leur exposant son programme politique et ses valeurs, il saura dissiper ces craintes. « Il y a des défis, mais je garde un bon moral. J'aime réussir malgré les obstacles. »

Mais dans les rangs néodémocrates québécois, on demeure sceptique. Et l'appui de la députée Hélène Laverdière n'y change rien. On estime au contraire qu'elle juge mal les sentiments des gens sur le terrain. Jagmeet Singh, quant à lui, s'estime-t-il simplement victime de racisme? Il refuse de jeter la pierre au Québec, en relatant que sa jeunesse n'était pas non plus facile en Ontario où ses cheveux longs — l'un des symboles du sikhisme — lui attrahaient les railleries d'autres enfants.

« Il faut reconnaître que dans notre société, au Canada, le racisme existe. Mais la discrimination existe pour beaucoup de personnes », répond-il.

Le candidat québécois de la course, Guy Caron, a obtenu lui aussi, pour l'instant, l'appui d'une seule députée québécoise, Ruth Ellen Brosseau. Niki Ashton et Charlie Angus n'en comptent pour l'instant aucun chez les élus québécois. Cinq des seize députés du Québec avaient appuyé Peter Julian, avant que celui-ci n'abandonne sa campagne il y a dix jours. Aucun d'entre eux n'a encore choisi de nouveau camp. Les néodémocrates choisiront leur prochain chef au mois d'octobre.

Le Devoir

HIVER

SUITE DE LA PAGE 1

avant-dernière, saison de *Game of Thrones*. Moins de vingt-quatre heures plus tard, les fans trépignaient encore plus d'impatience en découvrant la bande-annonce du deuxième épisode. Pour tuer le temps, certains d'entre eux n'hésiteront pas à consulter tous les sites et forums consacrés à la série afin d'y recueillir le moindre « divulgâcheur ». Avertissement: ce n'est pas ici que vous en trouverez!

Coups de théâtre

Bien qu'elle ait eu le coup de foudre dès le premier épisode en 2011, Raphaëlle Huysmans, productrice chez Urbania, n'était pas au rendez-vous dominical, préférant attendre que sa bande revienne en ville afin de vivre collectivement l'événement télévisuel de l'été, de l'année: « Depuis deux ans, on a développé des habitudes. Je suis abonnée à HBO, donc ils viennent regarder la série chez moi, on se fait des soupers thématiques, on sélectionne les vins et les mets selon la maison choisie », raconte-t-elle.

Fidèle depuis la première saison, Michel Demers, professeur d'histoire, jure que personne n'aurait pu l'empêcher de renouer avec les Lannister et compagnie dimanche dernier. Passionné de *Game of Thrones*, il ne consulte aucun site afin d'en savoir plus, contrairement à Raphaëlle Huysmans, qui n'hésite pas à s'y référer afin d'y comprendre les moindres détails. N'ayant ni l'un ni l'autre lu les romans de George R.R. Martin, tous deux carburent aux coups de théâtre que leur réserve la série.

« Cette série nous amène des surprises quand les personnages auxquels on s'est tellement attaché trouvent la mort. Ça tient en haleine constamment parce qu'on ne sait jamais ce qui va arriver, il y a toujours des revirements. Parfois, je me jeterais à terre tellement c'est trop. Les noces pourpres: je n'en suis pas encore revenue! », confie la productrice.

« Quand de tels personnages meurent et on se dit que ça se peut pas! C'est comme si l'on tuait Aragorn à la moitié du deuxième volet du Seigneur des anneaux, renchérit l'enseignant. À l'inverse, il y a les personnages qu'on aime haïr. Chaque fois que le roi Geoffrey (Jack Gleeson) mangeait une claque sur la gueule, il y avait une ovation partout dans le monde. C'est la même chose avec Cersei (Lena Headey); on aime la haïr, on ne veut pas qu'elle meure parce qu'on aime ça quand elle mange une volée ou qu'elle exécute la marche de la honte. »

Les coulisses du pouvoir

Puisant dans les codes de l'épopée, du drame historique, du récit d'apprentissage, du récit de vengeance, de la fantasy et du cinéma d'horreur, *Game of Thrones* parvient en amalgamant savamment plusieurs genres, et en mettant de l'avant des personnages féminins forts, à rejoindre différents publics.

« Outre la gamme d'émotions, la complexité des relations entre les personnages, entre les familles, il y a les enjeux politiques qui sont aussi super intéressants. Il y a du surnaturel, des dragons, mais pas trop. Il y a un côté médiéval, de barbarie, qui est bien intéressant et qui va puiser



HBO

La série *Game of Thrones* parvient à rejoindre différents publics en amalgamant savamment plusieurs genres, et en mettant en avant des personnages féminins forts.

dans les ramifications de notre propre histoire. La série aborde aussi des tabous, comme l'inceste, l'esclavage, les castrats, la montée des religions extrémistes. Il y a vraiment des parallèles intéressants à faire. Moi qui la regarde en groupe, je peux dire que ça suscite énormément de discussions », explique Raphaëlle Huysmans.

Michel Demers croit aussi que la série séduit d'abord par ses intrigues politiques et ensuite, pour son aspect « pseudo-médiéval-fantastique à la Seigneur des anneaux ».

S'il reconnaît divers éléments empruntés au Moyen Âge, telle la Guerre des Deux-Roses, l'enseignant suggère que Martin ait pu reculer davantage dans le temps, d'où la grande violence sanglante de la série.

« Au Moyen Âge, il y a beaucoup de jeux de coulisses qui se font à l'intérieur de la cour royale pour savoir qui va éliminer le roi pour prendre sa place. À partir de la crise du troisième siècle dans l'Empire romain, les prétendants au trône jouent des coudes, du glaive pour prendre le trône impérial. On est à peu près dans le même pattern dans *Game of Thrones*. Je ne me servais pas de la série pour illustrer la Guerre des Deux-Roses, je l'exploiterais beaucoup plus pour expliquer la décadence à partir du troisième siècle jusqu'à

1476 avec la déposition du dernier empereur d'Occident », avance Michel Demers.

« On avait passé en classe *Apocalypse de Mel Gibson*, poursuit-il. J'avais eu des critiques de parents qui trouvaient le film trop violent. Je leur ai répondu que c'était ça, la réalité, qu'il fallait arrêter de dire que les civilisations anciennes, c'est Walt Disney. Au Moyen Âge, une épée ne servait pas à transpercer une armure, mais à casser des membres. Des séries comme *Vikings* et *Game of Thrones* amènent ce réalisme-là. Le problème, c'est peut-être pour ça que les réactions aussi violentes dans la vie d'aujourd'hui deviennent banales. »

Détendant les films d'horreur, Raphaëlle Huysmans affirme s'accrocher à la qualité de la trame narrative, de la réalisation, de la direction artistique et de la construction pour supporter cette violence. À l'instar de Michel Demers, elle ne croit pas que celle-ci soit recherchée par les spectateurs, mais qu'elle joue tout de même une fonction cathartique: « Il y a eu des temps plus barbares que l'époque présente, qui l'est d'une autre manière. Est-ce que c'est une façon de reconnecter avec ce côté-là? Je ne sais pas. C'est une manière de s'évader de notre époque, mais j'ai l'impression que la série aurait pu fonctionner à une autre époque. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com